

**ENTRETIEN DE COUPURES DE COMBUSTIBLE PAR LE
SYLVOPASTORALISME
Commune de Sainte-Maxime**

APPEL A CANDIDATURE

OBJET

Suite au départ d'un éleveur en place depuis plusieurs années sur ses coupures de combustible (objectif de Défense des Forêts Contre l'Incendie), la commune de Sainte-Maxime, Maître d'ouvrage des travaux DFCI, recherche un nouvel éleveur pour l'entretien de ces sites à compter du début d'année 2008.

PROFIL RECHERCHE

- ✓ Candidat pourvu d'une expérience en élevage
- ✓ Système d'élevage : ovin, bovin ou équin
- ✓ Candidat disposant déjà d'un troupeau important (minimum 450 ovins ou 100 bovins/équins)
- ✓ Candidat motivé par la mise en œuvre d'un cahier des charges environnemental dans le cadre d'entretien de coupures stratégiques de Défense des Forêts Contre l'Incendie

OFFRE

- ✓ Entretien des coupures de combustible : Suane, Saint Donat- Valdingarde, Mondon- La Garonette et Saint-Martin.

Ces sites étaient déjà entretenus jusqu'en 2006 par un éleveur, dans le cadre d'un Contrat Territorial d'Exploitation à vocation DFCI.

- ✓ Foncier maîtrisé par le Maître d'ouvrage (autorisation des propriétaires) mis à disposition de l'éleveur, dans le cadre d'une concession pluriannuelle de pâturage en forêt.

Le foncier appartient à des propriétaires privés.

Sites inscrits actuellement au PDAF de la Commune de sainte-Maxime. Surface de 246,80 hectares de parcours boisé.

- ✓ Présence d'une source et de points d'eau naturels. Une tonne à eau communale peut être mise à la disposition de l'éleveur.
- ✓ Présence d'une bergerie serre.
- ✓ Calendrier de pâturage négociable avec les gestionnaires des sites, la période de la chasse au sanglier doit être prise en compte de façon à ne pas générer de conflits.

- ✓ Possibilité de contractualisation de Mesures Agri-Environnementales (MAE) à vocation DFCI dans les années à venir.

La Commune de Sainte-Maxime a prévu d'entretenir régulièrement ces sites (débroussaillage et/ou amélioration pastorale).

CONTRAINTE

- ✓ Respect d'un cahier des charges pour l'entretien du site.
- ✓ Le pâturage doit se dérouler sous le contrôle du Maître d'ouvrage, qui est responsable vis à vis des propriétaires fonciers.
- ✓ Nécessité d'une concertation étroite avec les propriétaires privés locaux, les chasseurs, et les promeneurs.
- ✓ Nécessité de conduite du troupeau en gardiennage serré ou en parc clôturé étant donnée la présence de sentiers de randonnées proches des sites.
- ✓ Encadrement de l'opération par la commune de Sainte-Maxime, l'Association des Communes Forestières du Var et le CERPAM.

CARACTERISTIQUES PASTORALES

Maquis bas à chêne liège et cistaies.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- ✓ Envoyer une **lettre de motivation et une proposition de service basée sur l'expérience acquise**, au service forêt de la Commune de Sainte-Maxime **avant le 31 décembre 2007**.

**Services techniques de la Commune de Sainte-Maxime
Service Forêt- DEPM
Route du Plan
83120 SAINTE-MAXIME**

- ✓ Possibilité de visite préalable des sites en s'adressant à l'Association des Communes Forestières du Var qui vous transmettra les cartes terrain nécessaires :
Contactez **Stéphanie VINÇON – Tel : 06 29 43 50 85**
- ✓ Suite à la présélection des dossiers, une Commission de recrutement se réunira et attribuera les sites.